MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 Rue Charles Péguy – 28190
Tél. 02.37.22.57.79 – Mail : mairie@fontainelaguyon.fr
Site : www.fontainelaguyon.fr

Procès-verbal de réunion du conseil municipal du 13 octobre 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize octobre deux mil vingt-six à 20 heures 00 à la mairie de Fontaine-la-Guyon, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Pascal RIOLET, Maire de Fontaine-la-Guyon (convocation du 07/10/2026).

Etaient présents :	Pascal RIOLET Jean-Louis POETTE Carla PEREIRA Antony GODE Rozenn BROCHARD Claudine BARBÉ Laurent LIGEZ Sylvia POUPIN Anne THIEFRY Sjoerd RUTTEN Maria-Hélèna BIZARD Sébastien POINTEAU Olivier BEAUJEAU Frédéric BOTTEREAU Elisabete PEREIRA Jérémy LIENARD Damien BUDANT Laure LIGEZ
Absents excusés :	Elyse COLLIN
Pouvoirs :	Elyse COLLIN à Claudine BARBÉ
Nombre de conseillers :	En exercice : 19 Présents : 18 Pouvoirs : 1 Votants : 19
Secrétaire de séance :	Maria-Hélèna BIZARD
Assistée également à la réunion :	Sophie HALTER Secrétaire
Approbation du dernier procès-verbal :	Procès-verbal du 10/09/2026 est approuvé à l'unanimité

MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON

2 Rue Charles Péguy – 28190
Tél. 02.37.22.57.79 – Mail : mairie@fontainelaguyon.fr
Site : www.fontainelaguyon.fr

DELIBERATION N° 327

1. ACHAT DE DEUX CONTAINERS DE STOCKAGE

L'association Familles Rurales souhaite faire l'acquisition d'un container de stockage pour stocker son matériel utilisé à la salle des fêtes.
Cet achat ayant soulevé plusieurs questions, la commission urbanisme s'est réunie quelques jours avant le conseil municipal afin d'examiner le projet et de préparer la décision.
Lors de la visite, il a aussi été constaté l'état de vétusté du chalet existant appartenant à la commune et il semble cohérent de profiter de l'opération pour le remplacer.

Un premier devis a été reçu pour l'achat de deux containers de stockage :

- BOX IN pour un montant global de 5 410 € HT avec 2 heures de manutentions supplémentaires pour la pose soit 6 492€ TTC.

La commune est actuellement dans l'attente d'autres devis afin de pouvoir comparer les offres des différents fournisseurs et déterminer la solution la plus adaptée.
À l'issue des échanges lors de la séance du conseil municipal, compte tenu de l'urgence de besoin de stockage, à réception des autres devis attendus, il a été convenu de fixer une enveloppe budgétaire maximale de **7 000 € TTC** pour l'achat des deux containers qui seront accolés à la salle des fêtes côté cour dont un qui viendra remplacer le chalet existant.
Par ailleurs, la commune facturera à l'association Familles Rurales le coût d'un container, auquel s'ajoutera la moitié des frais de transport et de déchargement.

Le conseil municipal, par 17 Voix Pour et 2 abstentions, approuve l'achat de deux containers dans le respect de 7 000 TTC maximum.

DELIBERATION N° 328

2. RENOUVELLEMENT DES TROIS CONVENTIONS PRECAIRES

Rozenn BROCHARD quitte la salle de conseil étant concernée en tant que l'une des dirigeants de la SCEA THIBOUST.

La commune possède 2 parcelles de terres agricoles qui sont actuellement louées de la façon suivante :
Convention d'occupation précaire à SCEA RICHARD, SCEA THIBOUST pour la parcelle de terre agricole ZS20 (parcelle partagée en 2 – 10 ha 64 a 18 ca) :

- Tarif à l'hectare : 136.50 €/hectare et par an auxquels s'ajoutent les ¾ de la taxe foncière au prorata.

Convention d'occupation précaire à SCEA DE FLONVILLE pour la parcelle de terre agricole ZT20 de 70 a 57 ca :

- Tarif à l'hectare : 136.50 €/hectare et par an auxquels s'ajoutent les ¾ de la taxe foncière.

Il est proposé de renouveler les conventions précaires en appliquant un ajustement du loyer en tenant compte de l'évolution de l'indice national des fermages.

FONTAINE
~la~GUYON

MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON
2 Rue Charles Péguy – 28190
Tél. 02.37.22.57.79 – Mail : mairie@fontainelaguyon.fr
Site : www.fontainelaguyon.fr

Le conseil municipal, décide :
- Le renouvellement des 3 conventions pour un an soit du 01/10/2026 au 30/09/2027 ;
- De fixer le tarif à l'hectare à 140 € afin de respecter l'évolution de l'indice national des fermages.

Le conseil municipal, par 17 Voix Pour et 1 abstention, accepte le renouvellement des 3 conventions.

Rozenn BROCHARD réintègre la salle de conseil.

DELIBERATION N° 329

3. TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRES

Afin de solliciter les entreprises pour l'insertion d'un encart publicitaire dans le journal L'Echo de Fontaine 2027, il convient d'en fixer les tarifs ; les tarifs actuels sont les suivants :

Page entière	H 130 X L 185	230.00 €
Demi-page	H 130 X L 90	120.00 €
Quart de page	H 30 X L 90	70.00 €
Huitième de page	H 30 X L 90	40.00 €

Carla PEREIRA, estime qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les tarifs compte tenu du nombre d'annonceurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas augmenter les tarifs des encarts publicitaires.
Ces tarifs resteront valables tant qu'il ne sera pas jugé nécessaire de les modifier.

4. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRIMITIF

La décision est reportée au prochain conseil municipal, la commune étant toujours dans l'attente de réponses et d'explications concernant cette demande de rectification émanant du SGC de Nogent-Le-Rotrou.

5. ATTRIBUTION DU FPIC « FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE ENTRE BEAUCE ET PERCHE

La commune percevra une attribution de 35 129 € au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), versée par la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
Cette somme se décompose de la manière suivante :
- 25 154 € reversés de plein droit ;
- 9 975€ correspondant à la quote-part de la commune de Fontaine-La-Guyon sur l'enveloppe de 222 782 €, représentant la part de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, répartie à 100 % entre l'ensemble des communes membres.

MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON
2 Rue Charles Péguy – 28190
Tél. 02.37.22.57.79 – Mail : mairie@fontainelaguyon.fr
Site : www.fontainelaguyon.fr

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pascal RIOLET rappelle au conseil que les ateliers municipaux ne sont plus adaptés aux besoins de nos agents et aux stockages du matériel et des véhicules. Une réflexion est donc engagée concernant la recherche de nouveaux locaux.

Plusieurs solutions sont à l'étude :

- Création d'un nouveau local dans le parc du château à côté de l'ancien atelier pour lequel un avant-projet est présenté.

- Acquisition d'un bâtiment existant sur la commune. Ce bien sera prochainement mis en vente. Une visite sera organisée par la commission bâtiments afin d'évaluer les possibilités d'aménagement avant d'envisager une acquisition.

Puis le maire donne la parole aux adjoints puis aux membres du conseil :

Rozenn BROCHARD rapporte deux points concernant l'école :

- Problème de chauffage à l'école qui a été résolu.

- Concernant les exercices de sécurité, une réunion sur site est prévue avec la Gendarmerie nationale, l'Inspection académique et les enseignants afin d'optimiser le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) existant.

Carla PEREIRA indique que le CCAS s'est réuni le 29 septembre 2026, il a été validé le choix du repas du 11 novembre 2026 et le colis de fin d'année à destination de nos ainés vivants seuls.

Elle précise que le bulletin municipal est en cours de préparation et que le calendrier est tenu pour la mise en place du conseil municipal des jeunes.

Jean-Louis POËTTE indique que cette année le vin d'honneur pour la cérémonie du 11 novembre 2026 aura lieu à l'annexe de la salle des fêtes pour avoir un plus grand espace d'accueil.

Il souligne que la marche organisée dans le cadre d'Octobre Rose a rencontré un réel succès. À cette occasion, une décoration lumineuse a été installée sur l'une des fenêtres du château.

Il indique également que trois nouvelles décorations de Noël seront installées par les agents techniques devant l'école jusqu'au vendredi 18 décembre, avant d'être disposées sur la façade du château au début des vacances de Noël.

Les travaux des rues Jules Ferry et Saint-Martin sont désormais achevés.

Anthony GODE indique que, comme chaque année, la société SOLEUS est intervenue pour procéder au contrôle des jeux, du city stade et des équipements du stade. Il précise que la société SOCOTEC est intervenue afin de vérifier les installations de gaz et les installations électriques de l'ensemble des bâtiments communaux.

MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON
2 Rue Charles Péguy – 28190
Tél. 02.37.22.57.79 – Mail : mairie@fontainelaguyon.fr
Site : www.fontainelaguyon.fr

Il nous fait par des remerciements de l'association « BÉBÉS RENCONTRES » qui a bénéficié d'une subvention exceptionnelle validée lors du dernier conseil. Et que depuis début septembre nous comptons une association de plus « LES RATS RUGBY ».

Maria-Hélèna BIZARD interroge sur la taille des haies rue des Tuileries. Pascal RIOLET précise qu'un rabattage régulier des haies est nécessaire car à chaque coupe annuelle, elles sont à chaque fois un peu plus hautes.

Laurent LIGEZ signale que des fuites d'eau ont été constatées à la suite du remplacement des compteurs par les Eaux Beauperchoises. La commune fera remonter ces dysfonctionnements auprès de la société Aqualter afin qu'ils puissent être pris en compte.

Il indique qu'un curage de fossé rue de la gare est à étudier. Des devis seront demandés afin que la commission voirie puisse examiner les différentes offres et déterminer les suites à donner à ce projet.

Il demande ce qui va être réalisé au carrefour rue Charles Péguy et rue de la Gare car il reste des bandes de terres. Jean-Louis précise que des plantes vivaces vont être plantées.

Sébastien POINTEAU indique que le SIRTOM a attribué à la commune un conteneur à verres supplémentaires car ceux en place sont trop fréquemment pleins.

Olivier BEAUJEAU s'interroge sur la date de mise en service des bornes destinées à l'autopartage des véhicules. Pascal RIOLET rappelle que le projet est porté et installé par la Communauté de Communes, l'installation est prévue à l'automne. À la suite de leurs mises en place, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche communiquera sur le service d'autopartage de ces deux véhicules.

Prochaine réunion ordinaire le 19 novembre 2026.

Séance levée à 23h37.

Le Maire

Le Secrétaire

MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON ★ EURE-ET-LOIR ★